



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 mars 2017**

Délibération n° 2017-1772

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et Médialys - Programmes d'actions 2017

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 14 février 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 mars 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frih, Laurent, M. Lung, Mme Vessiller, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, MM. Huguet, Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Claisse, Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), M. Vesco (pouvoir à M. Bernard), Mme Belaziz (pouvoir à Mme Le Franc), MM. Aggoun, Fenech (pouvoir à M. Blache), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Lecerf), M. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Iehl (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à M. Barret).

Absents non excusés : M. Gachet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil du 6 mars 2017**Délibération n° 2017-1772**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations Rhône insertion environnement (RIE) et Médialys - Programmes d'actions 2017**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015-0939 du Conseil du 10 décembre 2015, la Métropole de Lyon a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 axes qui se donnent pour ambition de développer l'offre d'insertion par les entreprises, de construire une offre de services orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et de porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est de répondre prioritairement aux 2 premières orientations du programme en proposant une activité salariée aux bénéficiaires du RSA, dans le cadre d'un contrat d'insertion. Cette activité leur permet d'acquérir ou de réacquérir les compétences nécessaires à la reprise d'un emploi pérenne. Au-delà de l'emploi, proposé pour une durée maximale de 2 ans (5 ans pour les personnes de plus de 50 ans ou reconnues travailleur handicapé), l'accompagnement social et professionnel qu'il emporte doit permettre de faciliter l'insertion professionnelle durable des personnes qui en bénéficient.

Pour proposer ces emplois, la Métropole soutient les structures d'insertion par l'activité économique sur 2 volets :

- l'aide à l'emploi, via le dispositif des contrats aidés ou des contrats d'insertion, pour le recrutement de bénéficiaires du RSA,
- l'accompagnement dans l'emploi des personnes allocataires du RSA (aide au poste).

L'aide versée par la Métropole au titre de l'aide à l'emploi (contrats aidés ou aide au poste) correspond à 88 % du montant du RSA pour une personne seule, soit 470,95 € mensuels depuis le 1er septembre 2016. Elle est versée sur présentation de la fiche de paie et ajustée en fonction de la présence du salarié.

Le soutien à l'accompagnement renforcé dans l'emploi des allocataires du RSA est un financement complémentaire apporté directement aux structures. Ce financement permet de disposer de conseillers d'insertion professionnelle et de l'encadrement technique adapté au sein des structures employeurs, qui ont la mission d'accompagner spécifiquement le bénéficiaire du RSA dans ses démarches d'insertion aussi bien professionnelles que sociales.

L'objectif de cet accompagnement est de valoriser l'expérience professionnelle et favoriser l'accès à l'emploi de manière durable.

L'association Médialys sollicite un financement de la part de la Métropole à ce titre, dans la mesure où elle intervient auprès de publics précaires, dans le cadre d'un encadrement et d'un accompagnement renforcé devant permettre leur retour à un emploi durable.

I - Association Médialys

Médialys est une association, créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale. Son objet est de favoriser le retour à l'emploi par un parcours articulant formation, emploi en contrat aidé et suivi socioprofessionnel, à partir d'un diagnostic établi par les services de transport collectifs. Ce diagnostic relevait l'importance des comportements d'incivilité, du sentiment d'insécurité et de tension croissant, situation prenant notamment sa source dans la fragilité du tissu économique et la situation de sous-emploi chronique frappant certains publics.

Un premier dispositif "Présence" a alors été mis en place afin de favoriser la "montée porte avant" et la vérification préventive des titres de transport. Il a d'abord été déployé par Emploi pour le Rhône, à travers le recrutement de 62 salariés en insertion. Cette activité a été reprise en juin 2009, par l'association Médialys, qui propose aujourd'hui plus de 200 postes d'agents de médiation, d'information et de service (AMIS) sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise géré par le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

1° - Compte-rendu d'activité pour 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-1297 du Conseil du 27 juin 2016, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 610 000 € au profit de l'association Médialys pour l'année 2016, complétée de 718 000 € au titre du financement des contrats aidés et de 200 000 € de fonds social européen (FSE) pour l'accompagnement des publics recrutés, soit un total de 1 528 000 €.

Médialys propose des contrats aidés à plus de 280 bénéficiaires RSA de la Métropole par an (150 en file active) et ainsi de développer une expérience professionnelle doublée d'un accompagnement renforcé devant leur permettre d'accroître leurs compétences professionnelles et de lever leurs freins périphériques à la reprise d'emploi et, notamment, d'ordre social.

En 2016, 98 bénéficiaires ont trouvé, suite à cette expérience, un emploi ou une formation longue souvent qualifiante. Plus de 1 800 mesures d'insertion ont pu être déclenchées, notamment par l'intermédiaire d'atelier de recherche d'emploi et formation de préparation à l'emploi.

L'action menée par cette structure est particulièrement reconnue par les utilisateurs du réseau de transport en commun lyonnais (82 % connaissent le dispositif AMIS et 87 % estiment leur présence utile, voire indispensable selon une étude menée par Médialys).

2° - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour l'année 2017

Le programme d'actions 2017 a pour objectif de proposer une offre d'insertion équivalente à 150 postes de travail en insertion (sur les 200 offerts) et un accompagnement renforcé à des publics essentiellement allocataires du RSA leur permettant d'avoir une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail.

L'association sollicite le soutien de la Métropole à hauteur de 800 000 € dont 550 000 € au titre de ses missions permettant de remettre à l'emploi des personnes en insertion (recrutement en contrat aidé et encadrement adapté), 350 000 € pour l'accompagnement renforcé proposé au public en insertion très largement constitué de bénéficiaires du RSA. Ce dernier montant sera proposé lors d'une prochaine délibération présentant l'ensemble des financements alloués dans le cadre des fonds sociaux européens gérés par la Métropole qui permettront ainsi de percevoir une recette équivalente.

En complément de cette subvention, s'ajoute un montant prévisionnel de 710 000 € au titre du financement des contrats aidés par la Métropole en 2017 pour le recrutement de bénéficiaires du RSA.

Le financement proposé de la part de la Métropole se décline de la manière suivante : l'Etat intervient à hauteur de 1 415 000 € au titre des contrats aidés et le SYTRAL à hauteur de 1 020 000 €.

Dépenses	Montant (en K€)	Recettes	Montant (en K€)

Dépenses	Montant (en K€)	Recettes	Montant (en K€)
charges de personnel permanents	1 077	Métropole - fonctionnement	550
salariés en insertion	3 246	Métropole - FSE	250
services extérieurs	361	Métropole - aide contrats aidés	784
mise à disposition de biens	158	Etat - aide aux contrats aidés	1415
impôts et taxes	125	Transdev	70
dotation aux approvisionnements	22	prestations de service	145
		Keolis	533
		SYTRAL	1020
		projet européen IGETADAPT	20
		Autre, dont dons en nature	202
Total	4 989	Total	4 989

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution, au profit de l'association Médialys, pour l'année 2017, d'une subvention de fonctionnement de 550 000 €.

II - Association Rhône insertion environnement

Rhône insertion environnement (RIE) est une association basée à Dardilly, dont l'objet est l'accompagnement social, la formation et le placement professionnel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi, à travers la gestion de dispositifs d'insertion pour les publics bénéficiaires du RSA sur le département du Rhône et, plus particulièrement, dans les secteurs de l'environnement.

Depuis de nombreuses années, l'association développe 2 types d'activités : des activités d'insertion professionnelle et des activités techniques, dans le domaine de l'entretien et de la préservation de l'environnement.

Les activités d'insertion se caractérisent par l'accompagnement d'allocataires du RSA en leur permettant d'exercer une activité rémunérée tout en bénéficiant d'un suivi socioprofessionnel afin de préparer leur accès à une formation ou une insertion professionnelle durable. Les activités techniques concernent des actions sur des chantiers relatifs aux espaces naturels, au patrimoine bâti, aux espaces verts et aux activités "ressources" et au développement durable. Dans ce cadre, l'association développe également une activité de maraîchage dont la majeure partie de la production bénéficie aux salariés sous forme de paniers. L'excédent est offert à l'association Restaurants du cœur. Ces actions permettent, en outre, de travailler les questions de santé avec les salariés.

Par ailleurs, RIE a créé, en 2013, en lien avec le service prévention spécialisée du Département du Rhône, une équipe dédiée à l'accueil de jeunes de 18-21 ans en grande précarité. Cette expérience a permis à une douzaine de jeunes, issus des quartiers prioritaires (Lyon 9^e, Rillieux la Pape, etc.) d'accéder à une première expérience salariée.

Autour de l'activité support dédiée à l'entretien des espaces naturels, sont également abordées les problématiques périphériques multiples qui sont observées comme étant des freins à l'insertion socioprofessionnelle telles que le logement, les soins, la mobilité, la formation.

1° - Compte-rendu d'activité pour 2016 et bilan

Par délibération n° 2016-0966 du 1er février 2016, le Conseil de la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement de 2 652 154 € au profit de l'association RIE pour l'année 2016, complétée de 650 000 € au titre de l'aide au poste, soit un total de 3 302 154 €. Cette enveloppe permettait à la fois de réaliser l'accompagnement des bénéficiaires du RSA recrutés dans le cadre du chantier d'insertion et de proposer des missions à ces personnes.

Sur l'année 2016, le nombre de bénéficiaires du RSA salariés a été en moyenne de 135 sur le territoire de la Métropole.

L'action menée par l'association qui recrute et accompagne ces publics a permis 36 % de "sorties dynamiques", c'est-à-dire de sorties vers l'emploi ou une formation. Plus de 150 actions ont été menées pour améliorer la prise en charge de la santé et plus de 400 autour de la formation.

L'année 2016 a permis de mener un travail de fond sur la relation conventionnelle entre Rhône insertion environnement et la Métropole avec l'ambition de séparer ces deux objets de financement. Ce travail a été rendu nécessaire par l'évolution du financement de l'insertion par l'activité économique (IAE) par l'Etat et par l'évolution de RIE en vue d'accueillir des nouveaux publics en insertion (notamment jeunes et politique de la ville) et de développer ses recettes propres. En effet, l'Etat a conditionné son financement et son agrément atelier et chantier d'insertion (ACI) à la prise en compte de deux enjeux pour l'association : développer des recettes propres jusqu'à 30 % de son budget et accueillir un public diversifié. Le fonctionnement actuel ne permet pas à l'association de répondre à ces demandes et pose un risque de disparition de la structure.

Ainsi, la Métropole a souhaité lancer un marché d'insertion portant sur des activités d'entretien d'espaces verts et d'espaces naturels sensibles et sur des activités de collecte et de traitement de dépôts sauvages de déchets que RIE a obtenu pour une durée de 3 ans avec des collaborations avec d'autres ateliers et chantiers d'insertion. Le montant minimum de ce marché est de 800 000 € par an.

En parallèle, la Métropole souhaite continuer à soutenir l'accompagnement des bénéficiaires du RSA recrutés par l'allocation d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 000 €. Ce montant prend en compte les nouvelles modalités de financement de RIE et la baisse du nombre d'allocataires recrutés par la structure au profit d'autres publics. Néanmoins, cette baisse n'a pas d'impact sur l'offre en direction des publics allocataires du RSA par le redéploiement des places sur d'autres ateliers et chantiers d'insertion du territoire.

2° - Programme d'actions et plan de financement prévisionnel pour l'année 2017

Le budget prévisionnel de la structure pour l'année 2017 s'élève à 7 268 650 €. Celui-ci a été réajusté sur la base des montants actualisés (RSA, aide au poste en contrat à durée déterminée d'insertion -CDDI- et salaire minimum de croissance -SMIC-) et sur la base d'une offre d'insertion totale de 220 postes (- 10 postes par rapport à 2015) dont 124 postes sur le territoire de la Métropole pour des bénéficiaires du RSA (- 11 postes).

Les recettes 2017 sollicitées sont constituées de contributions prévisionnelles du Département du Rhône (1 435 615 €), de la Métropole (1 617 423 € dont 1 000 000 € en subvention de fonctionnement et une contribution prévisionnelle de 617 000 € pour l'aide au poste), et de l'Etat qui finance, pour sa part, l'aide au poste seulement (1 697 012 €).

Le financement sollicité auprès de la Métropole se décline de la manière suivante :

Dépenses	Montant (en K€)	Recettes	Montant (en K€)
charges de personnel permanents	3 219	Département du Rhône	1 435
frais liés à l'activité	570	Métropole dont :	1 617
		- subvention de fonctionnement	1 000
		- aide au poste	617
frais généraux	361	État	1 697
salariés en insertion	3 118	produits des prestations	2 295
		autres	42
		fonds propres	182
Total	7 268	Total	7 268

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 000 000 €, au profit de l'association Rhône insertion environnement pour l'année 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subvention de fonctionnement au profit de l'association Médialys d'un montant de 550 000 € au titre de la subvention de fonctionnement 2017,

b) - l'attribution de participations financières au profit de l'association Rhône insertion environnement d'un montant de 1 000 000 € au titre de la subvention de fonctionnement 2017.

2° - Approuve les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations Médialys, d'une part, et Rhône insertion environnement, d'autre part définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

3° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

4° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et 2018 - compte 6574 - fonction 444 - opération n° 0P36O5136 pour 1 550 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 8 mars 2017.